

Objet : Rencontre des personnes intéressées – Anciens combattants Canada

Le 24 octobre dernier, j'ai participé à une réunion des différents intervenants avec Anciens combattants Canada à l'hôtel Lord Elgin à Ottawa.

Le ministre des Anciens combattants, l'honorable Steven Blaney, a procédé à l'ouverture de la réunion en indiquant qu'il voulait améliorer le sort des anciens combattants. Il travaille à la réduction du processus utilisé pour demander une pension d'invalidité. Il a aussi précisé des directives qui vont aider les vétérans. Le ministre a dit qu'il était très ouvert aux suggestions. Il ajoute que son ministère est en train d'améliorer le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et que les vétérans y ont accès plus rapidement et obtiennent un meilleur service.

Le ministre a ensuite quitté la réunion pour aller recevoir en privé différentes personnes dans une autre pièce de l'hôtel. J'étais l'une de ces personnes. Le ministre était en possession d'un livre contenant des sujets qui lui avaient été remis par le bureau de l'ombudsman des anciens combattants. Certains de ces sujets concernant nos membres avaient été remis à l'ombudsman des anciens combattants par nous lors d'une rencontre en septembre 2011. Par exemple : le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, l'allocation pour soins, le mariage après 60 ans et l'inclusion des membres et anciens membres de la G.R.C. dans la définition de «vétérans». Le ministre a passé seulement quelques minutes avec moi étant donné qu'il devait quitter pour la Chambre des communes. J'ai toutefois pu passer un bon moment avec son assistant et j'ai discuté avec lui des problèmes touchant les anciens de la G.R.C.

Je suis ensuite retourné à la réunion où se trouvaient des représentants de la Légion royale canadienne, de la G.R.C. et de différentes organisations de vétérans. Toute la journée a été consacrée à des discussions franches avec le personnel d'Anciens combattants Canada, incluant le sous-ministre adjoint, Susan Tining, qui présidait cette réunion. Jim Gilbert d'Anciens combattants Canada s'est excusé auprès du membre de la G.R.C., du représentant autochtone et de moi-même pour ne pas nous avoir invités à la première réunion de ce groupe le 14 juin 2011.

La plainte la plus importante de notre groupe était le fait qu'il y a eu 500 recommandations de formulées par le comité consultatif de la Nouvelle charte des anciens combattants (comité au sein duquel j'avais droit de vote) et que seulement trois (3) de ces recommandations ont été implémentées. Cela a pris 15 mois pour mettre ces trois (3) recommandations en place. Le groupe a fait savoir son mécontentement général concernant cette situation.

Brian Forbes, avocat représentant les pensionnés, était inflexible et intraitable dans ses commentaires adressés au gouvernement indiquant que ce dernier ne devait pas sabrer dans le budget d'Anciens combattants Canada parce que cela aurait un impact sur tous nos anciens et vétérans. Une copie de la lettre de Brian Forbes est jointe à l'annexe « A ».

Il a été mentionné que le gouvernement songe à fermer l'hôpital Ste-Anne à Montréal. Cet hôpital a pris soins d'anciens combattants pendant de nombreuses années.

Jim Gilbert est le responsable des communications informatiques pour Anciens combattants Canada. Il dit que le ministère est en train d'améliorer son site internet et le navigateur des avantages pour consulter les différents programmes de prestations. Il dit que l'on va simplifier le texte afin que tous puissent comprendre facilement.

Peter Yendall, responsable du site internet pour Anciens combattants Canada dit que l'on va procéder à des changements importants sur le site afin de le rendre plus convivial et mettre à jour l'information qu'il contient. Il indique aussi que l'on va procéder à la mise en place d'un navigateur des avantages qui sera plus efficace.

Susan Tining, sous-ministre adjoint à Anciens combattants Canada, indique qu'il va y avoir des réductions de personnel au sein du ministère mais que l'on est en train d'améliorer l'efficacité des communications informatiques et des dossiers numériques. Elle dit que le 3 octobre 2011, tous les ministères fédéraux ont soumis au gouvernement leurs coupures budgétaires proposées de 5% et 10%. Elle ajoute que ces coupures auront un impact minime sur les vétérans étant donné que ces coupures sont absorbées par les départs des vétérans de la Seconde Guerre Mondiale et de la Guerre de Corée.

Le groupe s'est dit satisfait de cette rencontre indiquant qu'elle a été utile. Tous attendent avec intérêt la prochaine réunion qui aura lieu au printemps 2012.

Bill Gidley
Directeur exécutif
Association des anciens de la G.R.C.

ANNEXE «A»

Lettre de Brian N. Forbes, secrétaire général, Conseil national des associations d'anciens combattants canadiens. (CNAAC)

Conseil national des associations d'anciens combattants 26 octobre, 2011

Le gouvernement devrait exempter les vétérans des coupures budgétaires.

Alors que le Conseil national des associations d'anciens combattants (représentant 58 organisations membres) va se réunir pour sa rencontre annuelle le 3 novembre prochain, l'attention sera portée vers les intentions du gouvernement de réduire plusieurs budgets de ministères fédéraux et les coupures importantes qui devront être mises en place par ces ministères, incluant Anciens combattants Canada.

Le conseil a fait parvenir récemment une lettre au premier ministre exprimant ainsi une profonde inquiétude face aux intentions du gouvernement concernant ces coupures budgétaires et nous avons indiqué qu'il était inacceptable que l'initiative du gouvernement sur la réduction du déficit public entraîne aussi des coupures dans les prestations aux vétérans ou aux différents programmes de soins d'Anciens combattants Canada.

Nous espérons que ces coupures ne se feront pas sur le dos de la communauté de nos vétérans, plus particulièrement parce que certains pays alliés qui font face aux difficultés économiques que nous connaissons tous, ont déclaré ne pas vouloir toucher aux services et prestations offertes à leurs vétérans dans leurs programmes de réduction du déficit public.

Nous avons constamment soutenu à cet effet que, même si nos vétérans vieillissent, Anciens combattants Canada demeure toujours responsable des soins envers plus de 150,000 vétérans qui ont servi notre pays lors de la Seconde Guerre Mondiale et lors de la Guerre de Corée. Plusieurs de ces vétérans souffrent présentement d'invalidité découlant de leur service militaire et font aussi face à des problèmes médicaux entraînés par l'âge.

Il est très évident de constater que des ressources financières et humaines additionnelles seront requises au sein d'Anciens combattants Canada afin de faire face à l'arrivée de vétérans invalides qui reviennent d'Afghanistan ou qui ont servi lors d'autres missions militaires canadiennes précédentes. Étant donné les problèmes physiques, mentaux et psychologiques auxquels font face de nombreux vétérans qui reviennent de missions, le travail d'Anciens combattants Canada devient des plus importants et essentiel pour faire face à ces nombreux problèmes.

Nous sommes d'avis qu'Anciens combattants Canada joue un rôle complexe et très important et que ce ministère entre dans une phase critique de son mandat. Anciens combattants Canada administre présentement deux lois distinctes : la Loi sur la pension

pour les anciens combattants traditionnels et la Nouvelle Charte des anciens combattants pour les vétérans de l'ère moderne. En même temps, les prestations pour soins de santé, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et toutes les directives se rattachant à ces programmes sont administrés par ce ministère pour le compte des vétérans et leurs familles.

Advenant le cas où le budget d'Anciens combattants Canada devait être amputé, on ne peut nier que ce ministère sera incapable de financer des mesures législatives cruciales permettant de continuer à remplir son rôle auprès de la communauté des anciens combattants.

En référence aux anciens combattants traditionnels, nous avons de profondes inquiétudes concernant les déficits importants dans le programme de soins de longue durée d'Anciens combattants Canada, les inégalités dans le *Fonds du souvenir* et le *Règlement sur les sépultures des anciens combattants*, ainsi que les anomalies dans le *Programme pour l'autonomie des anciens combattants* pour les veuves.

En ce qui regarde les vétérans de l'ère moderne, la Nouvelle charte des vétérans qui est considérée comme étant un document évolutif par plusieurs organismes d'anciens combattants, est en fait un document inachevé en cours de production.

Une étude de la Charte sur une période de trois (3) ans a été complétée par le comité consultatif d'Anciens combattants Canada, comité sur lequel un de nos membres siège. Un rapport a été soumis au ministre d'Anciens combattants Canada à l'été 2009. Le comité composé d'experts, de praticiens, d'universitaires et d'intervenants du monde des vétérans, en est venu à la conclusion que la Charte n'est pas complète et qu'il reste encore des omissions et des écarts importants qui doivent être corrigés par l'adoption de mesures législatives et de modifications aux règlements.

Nous sommes fortement d'avis que le débat ne se situe pas au niveau du fait qu'une somme forfaitaire pourrait être l'approche préférable en vertu de la loi originale sur les pensions, mais bien sur le fait que la totalité des programmes établis en vertu de la Charte sont suffisants, ou pas, pour rencontrer les besoins des vétérans de l'ère moderne.

Nous sommes convaincus que sans la mise en application des changements recommandés par le comité consultatif de la nouvelle Charte des anciens combattants et qui ont été endossés par le Comité permanent des anciens combattants, la Charte se rencontrera pas ces critères fondamentaux.

Nous allons reconnaître que par l'adoption du projet de loi C-55 une journée avant l'annonce des élections en mars de cette année, le gouvernement a franchi une première étape dans la mise en place de mesures pour corriger ces problèmes avec la Charte.

En notre qualité de représentant principal des nombreuses organisations de vétérans traditionnels qui ont des membres atteints d'incapacité importante, le CNAAC a mené la campagne recommandant que la Charte soit modifiée pour inclure les membres des forces canadiennes qui sont devenus invalides suite à une horrible blessure.

Il ne fait aucun doute que le sort du soldat rendu invalide suite à une blessure atroce ainsi que ceux des autres anciens combattants atteints d'incapacité sévère doivent faire l'objet d'une attention spéciale, monétairement parlant, selon les méthodes de compensation disponibles en vertu de la Charte.

L'ajout d'une allocation pour perte catastrophique et l'augmentation à l'allocation pour perte de revenus et à l'allocation pour déficience permanente sont un départ pour l'amélioration des finances des vétérans affligés de blessures catastrophiques.

Le CNAAC soutient toutefois qu'il y a encore beaucoup à faire pour soutenir cette Charte et que le gouvernement doit obtenir les ressources financières pour mettre en place toutes les recommandations mises de l'avant par le comité consultatif et par le comité parlementaire.

Les réformes proposées comprennent notamment ce qui suit :

- Le RARM, (Régime d'assurance-revenu militaire), une assurance invalidité prolongée qui devrait être éliminée pour effacer les contraintes de la culture de l'assurance que l'on retrouve présentement dans la Charte.
- L'allocation pour perte de revenus devrait être augmentée à 100% du revenu avant libération et en ce qui concerne les vétérans atteints d'incapacité permanente, l'allocation devrait être payée à vie (et non jusqu'à 65 ans comme c'est le cas présentement). De plus, le revenu potentiel d'un membre des forces canadiennes devrait être la base utilisée pour calculer l'allocation pour perte de revenus.
- L'indemnité d'invalidité devrait être augmentée pour correspondre aux dommages-intérêts généralement accordés par les tribunaux canadiens. Aussi, une évaluation comparative devrait être entreprise pour voir ce que des pays alliés comme le Royaume-Uni et l'Australie accordent comme compensation.
- Des prestations pour l'éducation devraient aussi être offertes pour permettre la réhabilitation telle que prévue par la Charte, afin d'aider de nombreux vétérans qui reviennent au pays blessés sérieusement et qui doivent composer avec des contraintes face à leurs occupations ou une nouvelle carrière.
- La complexité et les restrictions imposées par les directives de l'allocation pour déficience permanente devraient être examinées afin de permettre à un plus grand nombre de vétérans atteints d'incapacité de se qualifier pour cette allocation importante.
- L'allocation pour soins prévue en vertu de la Loi sur les pensions devrait être incorporée à la Charte afin d'aider de nombreux vétérans invalides et leurs familles à faire face aux exigences financières que requiert l'administration de leurs soins.
- La Charte devrait aussi reconnaître que les vétérans qui ont des personnes à charge devraient recevoir un plus haut niveau de compensation, que ce soit lors

du versement d'une indemnité d'invalidité ou par l'augmentation de l'allocation pour perte de revenu.

Devant ces sujets d'inquiétude importants, il est évidemment inopportun de suggérer toute diminution du budget ou des ressources d'Anciens combattants Canada. Nous sommes d'avis que tous les Canadiens ont une dette de gratitude envers les vétérans traditionnels et ceux de l'ère moderne. Nous sommes aussi d'avis que la responsabilité financière envers ces vétérans doit être à l'avant plan dans l'évaluation et l'examen du programme de réduction du déficit du gouvernement fédéral.

En faisant référence à une étude spécifique du budget d'Anciens combattants Canada, le CNAAC maintient depuis plusieurs années que l'efficacité administrative pourrait être atteinte au sein de ce ministère en éliminant la paperasserie, la bureaucratie et les obstacles de procédures qui génèrent des coûts supplémentaires pour ce ministère.

Brian N. Forbes
Secrétaire général,
C.N.A.A.C.